

Facture No: 3425/2019

Conformément aux dispositions : de l'article 38 de la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunication promulguée par le dahir n° 1-97-162 du 2 rabii II 1418 (7 août 1997) de l'article 6 de la décision n° 12/04 du 29/12/2004;

Le Client :

Nom ou raison sociale : FICOP ICE : 001526705000085

Code client: 11740

Adresse: 158 RÉSIDENCE NADA ANGLE BD SIDI ABDERRAHMANE ET RUE MIMOUZA

Localité: CASABLANCA

Tél: 05 22 36 57 89 - Fax: 05 22 36 87 82

est requis de verser à l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, selon les modalités fixées ci-dessous et au plus tard un mois après la date d'émission de la présente facture, à défaut l'ANRT se verra dans l'obligation de recourir à la procédure de recouvrement forcé, et ce, en application de la loi 15-97 formant code de recouvrement des créances publiques promulguée par le dahir n°1-00-175 (3 mai 2000-BO N°4800 du 1-6-2000) :

- Soit par chèque bancaire libellé au nom de l'ANRT

- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 225810019509117651012620 ouvert auprès du Crédit Agricole du Maroc - Rabat

- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 4321 ouvert auprès de la Trésorerie Générale du Royaume - Rabat

- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte N°013 810 01070 000072 001 01 94 ouvert à la BMCI - Rabat Route des Zaërs la somme de :

600.00 DH (en lettres) : six cents Dirhams

En règlement des redevances d'agréments suivantes :

Nature du matériel	Marque	Type	Frais d'agrément en DH
HAUT-PARLEUR AVEC BLUETOOTH INTÉGRÉ	STOCKEL	6086	500.00
Total Hors Taxes		500.00	
TVA (20 %)		100.00	
Total (TTC)		600.00	

Fait à Rabat, le :7.4...MAI 2019

Identification Fiscale Nº 3302917

Référence paiement électronique

Identifiant commun de l'entreprise n°001696338000043

AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION

DES TELECOMMUNICATIONS

Abdelkarin BELKHADIN

Chef du Service Agréments